



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

Monsieur Laurent CAUQUIL  
Secrétaire national du SNPC-FO-Gendarmerie  
Région de gendarmerie Occitanie  
202 avenue Jean Rieux  
31 055 Toulouse

Paris, le 26 JAN. 2022

Réf. : N°11 CAB/PHM

Monsieur le secrétaire national,

Le 10 janvier dernier, le Président de la République a annoncé à Nice que la future grande loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), qui fait suite au *Beuvau de la sécurité*, sera présentée en Conseil des ministres en mars prochain.

Après 10 milliards d'euros d'augmentation du budget du ministère de l'Intérieur sur le quinquennat 2017-2022, cette LOPMI portera un nouveau renforcement des moyens inédit dans l'histoire du ministère de l'Intérieur, puisque l'engagement pris est d'un milliard d'euros supplémentaire chaque année pendant 5 ans.

Cela représentera un effort pour la Nation de 15 milliards d'euros sur le prochain quinquennat.

D'ici la présentation du projet de LOPMI en Conseil des ministres, le Président de la République m'a demandé de poursuivre les discussions avec les représentants des agents du ministère de l'Intérieur sur son contenu.

Les dispositions porteront sur les transformations profondes attendues par les militaires et personnels civils de la gendarmerie nationale et par les Français, en premier lieu le doublement de la présence des policiers et des gendarmes sur la voie publique d'ici 2030. Pour y parvenir, nous devons notamment intensifier la substitution de gendarmes par des personnels civils ou des militaires de corps de soutien sur des postes non opérationnels et supprimer des tâches périphériques.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite que la LOPMI accompagne et récompense les personnels les plus exposés dans la sécurité du quotidien. Je m'engage à aborder ce volet de la LOPMI dans le respect du principe de parité globale, que j'ai mis en œuvre dans le cadre du *Beuvau de la sécurité*, et que je reconduirai donc.

Je vous invite tout d'abord à définir avec nous la forme que pourront prendre ces mesures visant en particulier les militaires qui contribueront de la manière la plus significative à l'augmentation de la présence de voie publique au prix d'une réorganisation et d'une optimisation du service de leurs unités. J'envisage également de soutenir la prise de responsabilité et l'engagement opérationnel, au travers de mesures qui seront communes aux deux forces.

Ainsi, s'agissant de la gendarmerie mobile, la LOPMI pourrait garantir le montant net de l'IJAT, pour que son montant brut soit revalorisé automatiquement en cas de hausse des cotisations. Je suis également prêt à discuter d'une évolution du niveau de l'IJAT sur les 5 années à venir.

Pour accompagner en gendarmerie départementale la montée en compétence via la qualification d'OPJ, je m'engage à porter à 1500 euros par an le montant de la prime qui avait déjà été revalorisée de 20% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Et pour souligner l'importance accordée aux responsabilités de commandement et notre demande d'un engagement constant des chefs sur le terrain, les primes de responsabilité (IFR, ISHR) pourraient être relevées rapidement, en miroir de la revalorisation de l'IRP des officiers et commissaires de police.

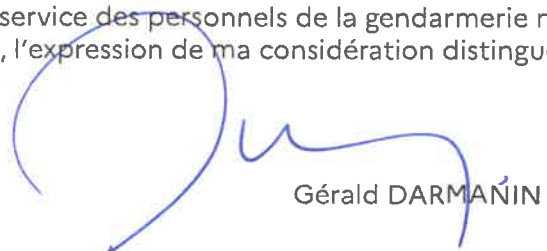
Par ailleurs, au-delà des officiers et sous-officiers de gendarmerie, notre stratégie de transformation repose largement sur la mobilisation des personnels administratifs et techniques, militaires et civils, notamment à travers les nouvelles fonctions de « greffiers de police et de gendarmerie ». Parce qu'ils assureront des missions directement en lien avec l'activité opérationnelle des unités, nous instaurerons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une indemnité de sujétion spéciale (ISS) dont le montant de base et l'évolution restent à discuter ensemble.

Enfin, je vous confirme qu'en miroir la réforme statutaire portant fusion des grades de gardien de la paix et de brigadier, des mesures seront prises s'agissant des premiers grades du corps de sous-officiers de gendarmerie, afin de maintenir la parité stricte entre les premiers grades de ces deux corps.

Je souhaite que vous puissiez m'adresser, par retour de courrier, vos premières réactions.

À ma demande, mon conseiller social et la direction générale de la gendarmerie nationale conduiront ensuite avec vous les discussions autour de ces propositions. A l'issue de cette phase de travail, nous pourrons nous revoir début février pour conclure ces travaux par la signature d'un protocole prévoyant le cadencement de ces mesures au cours des 5 années à venir.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement au service des personnels de la gendarmerie nationale, je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire national, l'expression de ma considération distinguée.



Gérald DARMAÑIN

